

MAIRIE de GROISY



HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 23 JUIN 2025
DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 15 - Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 17 juin 2025

Etaient présents : Fabienne ALTER - Isabelle BASTID - Clément BERTA - Régis BLANC - Nathalie CHAPPET (arrivée à 20H35 pour le vote de la question n° 12 - délibération n°2025-063) - Henri CHAUMONTET - Isabelle DUPANLOUP - Anaïs DURET - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE - Philippe MANDEREAU - Christelle MICHELIN - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET - Brian SINICKI - Béatrice VALLEJO

Etaient excusés : Nathalie BOCQUET – Nathalie CHAPPET (jusqu'à 20H35, heure de son arrivée) - Amélie CONTAT-FONTAINE - Gérard DUGAVE - Daniel JORDANOU - Mélanie OUVRY - Camille REMILLON

Etaient absents : Stephen MARTRES - David VERNEY

Pouvoirs : 5

Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET
 Amélie CONTAT-FONTAINE a donné pouvoir à Fabienne ALTER
 Gérard DUGAVE a donné pouvoir à Caroline LAMOUILLE
 Daniel JORDANOU a donné pouvoir à Béatrice VALLEJO
 Mélanie OUVRY a donné pouvoir à Christelle MICHELIN

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Christelle MICHELIN

**DEL N° 2025-061 – RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE POSTE D'AGENTS CONTRACTUELS
 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2025-049 DU 26 MAI 2025 :
 APPROBATION**

Exposé de Madame Anaïs DURET, Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié par décret n°2022-1153 du 12 août relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°2025-49 du 26 mai 2025, créant 9 postes d'agents contractuels au sein du Service Vie Scolaire,

Dans le cadre de l'organisation du service scolaire pour la rentrée 2025, il conviendrait de créer trois postes d'agent contractuel à temps non complet pour une durée d'un an pour accroissement temporaire d'activité afin de venir en renfort à l'équipe d'ATSEM.

De même, il est rappelé que dans le cadre de l'organisation du service de restauration scolaire et de la pause méridienne, il conviendrait de créer six postes de contractuels pour l'année scolaire 2025-2026 à temps non complet,

Considérant la candidature d'un agent contractuel au poste d'animateur en date du 27 mai 2025,

Au vu de l'exposé,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Modifie** la délibération 2025-045 du 26 mai 2025 comme suit :

- création des postes d'agents contractuels suivants :
 - au sein du Service Vie Scolaire :
 - création de trois postes d'agents contractuels à temps non complet (28.3/35^{ème} (temps annualisé)) sur une durée de 12 mois, deux postes à compter du 28 août 2025 et un poste à compter du 1^{er} janvier 2026, dont la rémunération est fixée sur la base de traitement d'un adjoint d'animation Indice Majoré (IM) 366.
 - au sein du Service Restaurant scolaire et Périscolaire :
 - **création d'un poste d'agent contractuel pour une durée de 20.14/35^{ème} couvrant la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026, avec rémunération fixée sur la base d'un agent technique IM 366,**
 - création de cinq postes d'agents contractuels d'animation couvrant la période scolaire du 1er septembre 2025 au 3 juillet 2026, pour un volume d'heures global maximum annuel de 1 050 heures, à répartir sur les cinq agents à recruter, avec rémunération sur la base d'un adjoint d'animation IM 366.
- **Dit** que les crédits sont prévus au budget principal 2025,
- **Autorise** le Maire à procéder au recrutement,
- **Autorise** le Maire à signer toutes pièces administratives ou comptables s'y rapportant, et plus généralement, à faire le nécessaire.

La Secrétaire de séance,
Christelle MICHELIN



Le Maire,
Henri CHAUMONTET




Acte certifié exécutoire :

Télétransmis en Préfecture le : 31/7/2025
Publié le : 31/7/2025
Le Maire,
Henri CHAUMONTET


